El Watan

UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI

Hommage aux «Voix africaines» et aux dramaturges algériens

● Des projets de recherche ont été présentés sous forme de films devant le public
● La relation enseignants-étudiants a pris une autre dimension.

Des étudiants en master, spécialité arts dramatiques et études culturelles et médias, du département d'anglais de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou ont projeté la semaine dernière dans l'auditorium de l'université, deux documentaires sur les «Voix africaines» et le théâtre algérien.

Cette activité entre dans le cadre de leurs travaux de recherche en relation avec leurs études universitaires. L'activité, dirigée par leur enseignante, Sabiha Larabi, a été réalisée sous l'égide du laboratoire des langues et cultures étrangères du département, avec la collaboration du quotidien *El Watan*. De nombreux étudiants, des enseignants et des responsables de l'université, à l'image du recteur Arezki Derridj, et de la vice-rectrice Nadia Bensadi, ont suivi la projection. Pour M^me^ Larabi *«cette activité est venue couronner les efforts des étudiants qui ont fait un remarquable travail de recherche documentaire»*. Le premier film a mis en exergue les grandes figures politiques, artistiques et littéraires du continent africain. Ainsi, tour à tour, des images et des discours de leaders, comme Nelson Mandela, Kwame N'Krumah, Leopold Sedar Senghor et Frantz Fanon, du cinéaste Sembene Ousmane ou du prix Nobel de littérature, Wole Soyinka, ont captivé l'intérêt de l'assistance.

PHOTO : EL WATAN

Un travail collectif qui mérite des encouragements

Le film a permis aux étudiants de replonger dans l'ambiance des luttes et des combats des pays africains contre le colonialisme, mais ont été aussi un rappel que les dirigeants de la période post-indépendance continuent à servir de relais au néocolonialisme. Le deuxième film a été également un intense moment de mémoire, un hommage à des dramaturges algériens, notamment ceux qui sont tombés dans les années 1990 sous les armes des terroristes islamistes, à l'image de Abdelkader Alloula et Azzedine Medjoubi.

L'intérêt des deux projections sur le plan pédagogique a été double : permettre la présentation des travaux des étudiants dans une grande salle sous forme d'images et de son, et aussi transmettre les idées de combat et de lutte aux nouvelles générations. La centaine d'étudiants ont reçu des attestations de participation, alors que ceux qui ont décroché des bourses d'études à l'étranger, après concours, ont été chaleureusement remerciés par le recteur qui dira : «*Vous avez honoré votre université. Vous êtes un exemple à suivre pour le reste des étudiants.*» Le recteur félicitera, en outre, ces initiatives à caractère pédagogique et culturel du département d'anglais.

L'intervention finale de M^me^ Larabi est chargée de dépit. «*Les sponsors sollicités pour la prise en charge de l'aspect technique, comme la réalisation et la production, d'un coût de 120 000 DA, ont fait faux bond*», a-t-elle déclaré.

Saïd Gada

El Watan

INSTRUCTION DE MISE FIN AU POSTE DE CHEF DE SERVICE
À 182 PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Les professionnels réclament le gel de la décision

La note signée par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé signifie donc un départ du poste de responsabilité à partir du 23 septembre, mais sans quitter le service.

La déchéance des professeurs hospitalo-universitaires de la chefferie de service édictée par une note interministérielle parvenue jeudi dernier aux doyens des facultés de médecine et aux directions générales des hôpitaux divise la corporation. La note, signée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et celui de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, signifie donc un départ du poste de responsabilité à partir du 23 septembre mais sans quitter le service. Elle propose également le maintien de certains d'entre eux jusqu'à l'âge de 67 ans au poste de chef de service, mais cela est laissé à l'appréciation du directeur de l'hôpital et du doyen de la faculté, lesquels doivent présenter un rapport justifiant les impératifs en matière de santé et d'enseignement supérieur pouvant permettre le maintien jusqu'à cet âge-là.

S'agit-il réellement d'un départ à la retraite ou simplement d'une déchéance d'un poste de responsabilité en attendant de fixer définitivement l'âge de départ à la retraite ? Cette décision effectivement ambiguë s'applique exclusivement aux enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, puisque les autres spécialistes (mathématiques, physique, etc.) sont maintenus à leurs postes alors qu'ils relèvent du même statut. Une situation que d'aucuns qualifient de cacophonie qui risque d'avoir un impact négatif sur le fonctionnement des services médicaux, de recherche et de soins. Si le Syndicat national des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu) se félicite de cette décision tout en défendant le droit de progression et de promotion des jeunes professeurs, la plupart des syndiqués crient au scandale en parlant de sanction du 4e degré en se référant au statut de la Fonction publique, qui signifie rétrogradation. *«Quelle faute grave ont donc commis les professeurs chefs de service âgés de 65 ans ayant acquis leur titre par concours hospitalo-universitaire et non par décision administrative pour les punir au point de les rétrograder, les faisant passer du statut de chef d'école à celui d'élève exécutant et surtout pour quel intérêt ?»* souligne le collectif des hospitalo-universitaires, d'autant que la pension de retraite *«injustement fixée à 55% du salaire»* n'est pas encore réglée. A ce titre, le Snechu demande le gel de cette note interministérielle pour permettre un dialogue social avec l'ensemble des partenaires concernés. Le collectif propose la mise en place d'une commission officielle relative au statut du professeur et du professeur chef de service au titre de cadre de la nation : *«Elle se pencherait de même sur l'amélioration du statut et la progression hiérarchique des maîtres assistants et maîtres de conférences A et B et elle définira la retraite des hospitalo-universitaires dans son âge d'application ainsi que les conditions matérielles qui l'entourent.»* Le collectif estime qu'il reviendra aux institutions de retenir ou de rappeler, dans le cadre de l'intérêt public supérieur, les praticiens qui, au titre de l'excellence, pourraient servir dans les soins de haut niveau, la recherche et la formation.

PHOTO : DR

La nouvelle décision risque d'avoir un impact négatif sur le déroulement et le fonctionnement des services médicaux

Pour l'ex-président du Snechu, le professeur Djidjli, le départ à la retraite doit être fixé définitivement pour tous les universitaires puis la chefferie de service viendra par la suite et cela dans le respect des droits. *«On ne peut pas partir à la retraite sans avoir réglé le problème de la pension de retraite fixée à 55% du salaire alors que nous cotisons 80%»*, relève-t-il. Et de rappeler que s'il y a lieu de maintenir certains chefs de service en poste, des dispositions doivent être mises place au préalable.

En attendant le mois septembre, l'administration accélère la cadence pour organiser le concours d'accès au grade de professeur en juillet, soit durant les vacances universitaires, et celui de la chefferie de service avant la fin de l'année 2016. Une course contre la montre qui obéirait, selon certaines indiscrétions, à la promotion d'amis(es) et proches.

Djamila Kourta

El Watan

RÉSIDENTS DE L'EHS TIXERAÏNE

Grève de trois jours à partir d'aujourd'hui

● Un bras de fer oppose, depuis quelques semaines, les médecins résidents à la direction de l'hôpital Kasdi Merbah de Tixeraïne à propos des conditions de l'exercice de la garde médicale.

Deux courriers ont été adressés par les médecins résidents au premier responsable de l'établissement hospitalier de Tixeraïne le 31 mai et le 8 juin, faisant état de leurs contraintes, notamment lorsqu'il s'agit d'évacuation de malades en urgence. *«Nous avons le regret d'attirer votre attention, encore une fois, sur les conditions déplorables et les problèmes que nous rencontrons lors de l'exercice de la garde médicale notamment lorsqu'une évacuation de malade en urgence se décide. Le personnel paramédical refuse catégoriquement d'accompagner le malade sous prétexte de la note de service 040/DIR/2015 stipulant que toute évacuation en urgence doit être assurée par un médecin, et comme nous l'avons déjà exprimé dans un courrier précédent, cette note fait référence a l'instruction n°007/MSPRH/MIN du 3 septembre 2006 qui stipule que l'accompagnateur du malade peut être aussi du personnel paramédical»*, lit-on dans le courrier datant du 31 mai, demandant d'annuler la note de la direction qui sème la confusion et d'engager avec rigueur les mesures qui s'imposent afin d'assurer un climat favorable de travail. Dans une seconde correspondance du 8 juin, le collectif de résidents a réitéré son appel en expliquant au directeur de l'hôpital que lors de l'accomplissement des gardes médicales : *«Nous sommes confrontés à des situations où nous sommes obligés de prendre la décision d'évacuer le malade vers un hôpital pour une meilleure prise en charge diagnostique et/ou thérapeutique. Il y a même quelques infirmiers qui remettent en cause le diagnostic médical, la conduite thérapeutique et, par conséquent, la décision d'évacuation. Certains directeurs de garde qui sont appelés à assurer le bon déroulement de la garde obligent le seul médecin de garde à quitter son poste de travail pour s'acquitter d'une tâche qui n'est pas forcément la sienne et qu'à lui revient la décision de la qualité d'accompagnateur conformément à la loi»*. Et de rappeler que ce problème est récurrent depuis quelques années et qu'il empire de jour en jour, créant ainsi un climat défavorable au bon fonctionnement de la garde.

Les deux lettres étant restées sans réponse, le collectif a décidé d'observer un sit-in au sein de l'établissement, en vain. Le directeur a réactualisé la note, alors que le chef de service, le professeur Amara, a affiché une autre instruction rappelant les prérogatives du médecin résident qui est seul habilité à désigner l'accompagnateur, habituellement un infirmier de jour ou de nuit. *«Pis encore, le directeur a préféré prendre des mesures, notamment la retenue sur salaire et la demande d'explication sous prétexte d'un abandon de poste et d'un refus de travail au lieu d'écouter les médecins résidents. Ce qui est illégal parce que le médecin résident dépend du chef de service et seul le chef de service est habilité à le sanctionner»*, a déploré un représentant du collectif. Les résidents de l'EHS de Tixeraïne ne comptent pas baisser les bras puisqu'un préavis de grève de trois jours (20, 21 et 22 juin) été déposé à la direction. Une réunion de conciliation était prévue hier avec un représentant de la DSP et la direction.

Une commission d'enquête sera dépêchée par le ministère de la Santé afin de *«situer les responsabilités en se référant aux tâches statutaires assignées à chaque catégorie de personnel»*, a-t-on appris auprès d'un responsable. Au ministère de la Santé, on promet un dénouement rapide de cette situation où le malade est pris en otage.

D. K.

El Watan

ABDOUNE BENALLAOUA// ÉCONOMISTE DE LA PAUVRETÉ

«Nous n'avons pas de définition précise de ce qu'est un individu pauvre»

> Par **Samira imadalou**

Comment expliquez-vous l'absence d'une base de données sur le phénomène de la pauvreté en Algérie, comme l'a reconnu récemment le gouvernement?

Cette question est cruciale et touche le fond du problème de la pauvreté en Algérie. Si vous me le permettez, mon expérience peut aider les lecteurs à comprendre le vide «statistique» en la matière. En effet, ayant préparé ma thèse de doctorat dans un laboratoire spécialisé dans la pauvreté, j'ai rapidement constaté le retard enregistré par l'Algérie en matière de statistiques sociales. Des bases de données sont disponibles pour la quasi-totalité des pays en développement et certains pays émergents. Pour certains pays, des données de panel existent et couvrent des périodes assez longues. Voulant m'intéresser au cas de mon pays, j'ai voulu me lancer dans l'analyse de la pauvreté en tentant d'estimer un seuil de pauvreté, le taux de pauvreté, les profils de pauvreté et la relation entre la pauvreté monétaire et non monétaire. Après plusieurs tentatives pour me procurer la base de données sur le niveau de vie des Algériens issue de l'enquête de 2001, j'ai compris qu'il n'y avait aucun moyen d'y parvenir. Je me rappelle parfaitement des propos d'un responsable à l'Office national des statistiques à Alger, qui m'a assuré qu'il pouvait me fournir toutes les informations que je désire, à l'exception de cette base de données, car elle concerne un sujet très sensible. La sensibilité du sujet est clairement une des raisons principales de la rareté des données et de leur inaccessibilité. A présent, abordons le manque quantitatif et qualitatif de données sur le niveau de vie des ménages en Algérie. Tout d'abord, concernant l'aspect quantitatif, les bases de données ne sont pas absentes mais très rares. Je précisais plus haut l'existence d'une enquête faite en 2001. Il y a eu d'autres enquêtes et notamment celle sur les dépenses des Algériens en 2011, qui me semble être la plus récente. Concernant l'aspect qualitatif, nous pouvons constater l'absence d'une véritable enquête qui intègre l'ensemble des dimensions de la pauvreté. En effet, des enquêtes sont réalisées, mais chacune se focalise sur un aspect précis du niveau de vie : nous pouvons citer les enquêtes sur l'emploi, sur la santé des familles, sur les revenus et les dépenses des ménages…. La pauvreté étant un phénomène extrêmement complexe, elle doit être appréhendée par des enquêtes de type niveau de vie, englobant les aspects monétaires (les dépenses, les revenus) et non monétaires (la satisfaction des besoins de base, les capacités). La méthode d'échantillonnage adoptée et l'analyse de représentativité des échantillons des enquêtes ne sont pas très détaillées, alors qu'il s'agit ici d'éléments fondamentaux conditionnant la fiabilité des résultats obtenus. Pour aller plus loin dans le diagnostic, il y a lieu de signaler l'exploitation très basique des résultats des rares enquêtes réalisées. Dans le rapport issu de l'enquête sur les dépenses des Algériens, des analyses statistiques de base avec des tableaux croisant deux ou trois variables sont exposées. L'étude portant sur un échantillon, des méthodes statistiques multidimensionnelles et surtout différentielles seraient plus adaptées. Enfin, il faut souligner le fait que ces enquêtes sont très lourdes et nécessitent des

PHOTO : D. R.

moyens logistiques, humains et donc financiers considérables. Elles sont initiées généralement par les gouvernements, les organisations internationales et les organismes de statistiques nationaux. La communauté scientifique et les universités algériennes devraient prendre leurs responsabilités en réalisant des études à l'échelle locale pour combler le manque de statistiques et d'analyse sur le niveau de vie. Pour l'instant, les études de terrain se font rares et une prise de conscience s'impose.

Ces défaillances en informations statistiques ne risquent-elles pas de freiner l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté?

Ces défaillances bloquent totalement toute possibilité de mise en place d'une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté. En Algérie, nous ne sommes pas en mesure de préciser des seuils de pauvreté, c'est-à-dire le montant du revenu ou de dépense en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre. Les profils de pauvreté selon des variables socio-économiques et démographiques des individus sont inexistants. Il n'existe pas des mesures de la profondeur ni des inégalités au sein des catégories pauvres. Un indice synthétique de pauvreté non monétaire est absent.

Lutter contre la pauvreté consiste à aider, à assister le pauvre pour qu'il puisse subvenir à ses besoins de base et surtout pour qu'il puisse s'en sortir par l'insertion professionnelle ou la formation. Malheureusement nous n'avons pas de définition précise de ce qu'est un individu pauvre. De ce fait, il est évident qu'un ciblage à travers des politiques publiques est impossible. A mon sens, la première étape d'une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté consiste à mettre en place des mesures rigoureuses des indices de pauvreté et de ses profils.

Les subventions n'ont pas manqué durant la période d'aisance financière qu'a connue le pays. Mais elles n'ont pas profité aux pauvres, pourquoi?

En l'absence d'un système d'information fiable et d'une identification précise des contours de la pauvreté en Algérie, les subventions des prix représentaient le seul canal à travers lequel l'Etat pouvait intervenir. Le ciblage des pauvres étant impossible, la politique sociale s'appuyait sur ces subventions qui agissent sur le niveau des prix et donc sur le pouvoir d'achat des citoyens. L'inconvénient des subventions est assez connu : ces dernières, qui sont censées aider les plus pauvres à accéder à des biens et services de première nécessité, profitent aussi, pour ne pas dire essentiellement, aux riches. Les riches consomment comme les pauvres des produits de première nécessité et bénéficient ainsi au même titre que les pauvres des aides de l'Etat.

L'exemple des subventions aux carburants est frappant, puisque ce sont les individus appartenant aux **quintiles** des plus riches, qui consomment la quasi-totalité de ce produit. C'est ainsi que nous constatons qu'étant incapable de cibler par des transferts les couches les plus pauvres (car non identifiées), l'Etat tente de jouer son rôle en accordant des aides généralisées à travers des subventions. Nous ne pouvons pas nous attendre à des résultats significatifs. Ces résultats doivent surtout être liés au coût de ces subventions, qui représentait en 2012 18% du PIB. Une enveloppe budgétaire qui aurait pu sûrement être utilisée d'une manière plus efficace avec un meilleur ciblage des populations nécessiteuses. Il y a ensuite la question de savoir s'il convient de supprimer ces subventions au prétexte qu'elles profitent aussi aux riches et qu'elles sont coûteuses et peu efficaces. A mon sens, Il serait opportun de les maintenir pour les produits de première nécessité. Il s'agit de proposer une alternative viable et plus efficace avant de penser à supprimer cette aide qui risque d'avoir comme effet une détérioration considérable du niveau de vie des plus pauvres.

Comment faire pour limiter l'impact de la crise économique sur cette catégorie de la société?

Les catégories de la population les plus vulnérables aux crises sont effectivement les couches les plus pauvres. Il est connu en sciences économiques que l'Etat a pour mission la régulation de l'économie à travers des lois adaptées et la redistribution des revenus à travers l'impôt. Au risque de nous répéter, un ciblage efficace passe inexorablement par une identification précise des catégories les plus pauvres. Une fois la définition de la pauvreté établie d'une manière précise, l'Etat peut mettre en place une politique d'aide par transferts sociaux aux catégories dont les revenus n'atteignent pas le seuil de pauvreté.

L'autre enjeu consiste à éviter les abus et les fraudes. Pour y parvenir, il conviendra de mettre en place un système national d'information reliant les fichiers de la sécurité sociale et les services des impôts. Ce système permettra de vérifier et de croiser les données sur les revenus des individus. Enfin, la lutte contre l'emploi informel doit s'amplifier afin de limiter les revenus échappant au système d'information officiel.

Pour finir, la lutte contre la pauvreté ne consiste pas seulement à distribuer des revenus aux plus pauvres. Elle doit se baser aussi sur la mise en place d'un environnement économique et social permettant aux individus de se prendre en charge eux-mêmes. Un bon système éducatif, un système de santé efficace, plus de libertés individuelles sont autant de domaines qui peuvent contribuer à l'amélioration du niveau du bien-être en permettant aux individus d'étendre l'espace de leurs capacités et de pouvoir mener la vie qu'ils souhaitent pour reprendre les termes d'Amartya sen.

S. I.

LE CARREFOUR D'ALGERIE
Le journal du citoyen

Premières sections d'alphabétisation en Tamazight

Bejaia abritera prochainement la cérémonie de sortie

La ville de Bejaia abritera à partir du 25 juin prochain la cérémonie de sortie des pre mières sections des classes d'alphabétisation en Tamazight pour adultes, a déclaré le Secrétaire général du Haut-commissariat à l'amazighité (HCA), Si El Hachemi Assad. Des diplômes niveau 1 seront remis à quelque 500 inscrits dans ces classes d'alphabétisation réparties sur neuf (9) wilayas au cours d'une cérémonie qui sera organisée au théâtre régional de Bejaia, a précisé à l'APS dimanche soir à Batna le SG du HCA, en marge de la cérémonie de sortie de la première promotion de licenciés en langue et culture Amazighes, à l'université Batna-1. L'expérience est la première du genre lancée à l'initiative du HCA en coordination avec l'association nationale d'alphabétisation "Iqraa", a-t-il ajouté. M. Assad a expliqué que les adultes inscrits dans les sections d'alphabétisation en Tamazight proviennent des wilayas de Sétif, d'Oum El Bouaghi, de Tizi-Ouzou, de Boumerdes, d'Annaba, de Bouira, d'Alger et de Bejaia, affirmant que l'expérience a eu "un grand succès". Il a également souligné que les sections d'alphabétisation en Tamazight, encadrées par treize (13) formateurs disposaient deux à trois heures de cours par semaine. Le SG du HCA a ajouté que le processus d'alphabétisation sera généralisé l'année prochaine à travers le territoire national, avec le concours de l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA) sous la tutelle du département de l'Education nationale, faisant savoir que le HCA procédera à la mise en place d'une classe virtuelle pour l'enseignement de Tamazight. Le même responsable a rappelé que le HCA en coordination avec l'association "Iqraa" a élaboré un manuel pédagogique en langue Tamazight édité en 5000 exemplaires et ce en collaboration avec la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), avant de souligner le rôle de plusieurs secteurs dans la promotion et la généralisation de l'enseignement de Tamazight en vue de la consécration de sa dimension nationale.

Le Quotidien D'ORAN
Edition Nationale d'Information

Une grande figure s'en va

El-Houari Dilmi

Tiaret vient de perdre l'une de ses figures de proue en la personne de Kaddour Besseghier, décédé, samedi, à l'âge de 78 ans, des suites d'une longue maladie, à l'hôpital de la ville. Le défunt fut un militant actif de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA), avant de rejoindre les rangs de l'Union nationale des étudiants algériens (UNEA) jusqu'à 1967.

Intellectuel engagé, aux grandes qualités morales irréprochables, Kaddour Besseghier était, également, un confrère, correspondant de l'agence APS, au début des années soixante-dix, avant d'assumer plusieurs responsabilités à la tête d'entreprises et organismes publics. Son dernier poste sera secrétaire général de l'Université « Ibn Khaldoun » de Tiaret, où il a laissé son empreinte indélébile auprès des professeurs et étudiants, puis directeur-général adjoint de l'OPGI, jusqu'à sa retraite. Proche de la chose de l'esprit, le défunt était, également, un homme de culture, toujours présent pour encourager les jeunes talents, dans des domaines aussi variés que le théâtre, le cinéma ou encore le travail associatif. Il a été inhumé, dimanche matin, au cimetière de la ville en présence d'une foule nombreuse, venue lui faire un dernier adieu.

la Dépêche de Kabylie
Le journal des Hommes libres

Annulation de la retraite anticipée

13 syndicats de la fonction publique menacent

Pas moins de 13 syndicats autonomes de différents secteurs de la fonction publique (l'éducation nationale, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la santé publique et l'administration) ont dénoncé leur exclusion de la tripartite qui a eu lieu le 5 juin dernier.

Réunis samedi passer à Alger, l'Unpef, le Cnapeste, le Snapest, le Snte, le Cla, le Satef, le Snapap, le Cnes, le Snpsp, le Snpssp, le Snapsy, le SAP et le SNVFP dénoncent leur exclusion du débat autour du projet du code du travail. En effet, ces organisations syndicales ont déploré leur exclusion de la tripartie et ce, nonobstant leurs maintes appels à prendre part à cette réunion. Ces syndicats autonomes dénoncent « la prise de décision unilatérale du gouvernement qui porte atteinte à nos droits et acquis qui est la retraite anticipée et la retraite sans condition d'âge », lit-on dans le communiqué rendu publique hier. Ces syndicats rejettent dans la forme et dans le fond la décision émanant de la tripartite relative à l'annulation de la retraite anticipée. Les rédacteurs de ce communiqué dénoncent « la politique des deux poids et deux mesures des pouvoirs publics qui continuent d'ignorer la nouvelle configuration de la carte syndicale ». Lors de cette réunion, les syndicats autonomes des différents secteurs ont été tous unanimes à refuser catégoriquement la décision émanant de la tripartite relative à la suppression de la retraite anticipée et la retraite sans condition d'âge, dans le but de préserver les acquis de tous les travailleurs. En outre, ces syndicats demandent également une copie de la mouture du projet du code de travail. Ils exigent également leur participation à l'enrichissement du texte avant qu'il soit adopté par le parlement. Ces entités syndicales dénoncent également leur exclusion de la tripartite et demandent son élargissement pour impliquer tous les syndicats autonomes. De ce fait, ces syndicats mettent en garde le gouvernement contre l'application de la décision de la tripartie concernant l'annulation de la retraite anticipée. Ils avertissent aussi les pouvoirs publics contre l'approbation du code de travail sans tenir en compte les propositions des syndicats autonomes. Ces syndicats ont, lors de cette rencontre, réitéré leur attachement à la retraite anticipée et la retraite sans condition d'âge qui constitue, selon eux, des acquis des travailleurs algériens. Ces derniers ont, à cet effet, affiché leurs dispositions à entreprendre des mouvements de protestation qui, selon eux, seront annoncés prochainement.

L.O. Challal

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Normalisation

Algerac sera accrédité par un organisme européen en 2017

L'organisme algérien d'accréditation (Algerac) devra être accrédité à son tour chez l'organisme européen d'accréditation à partir de 2017. Selon les explications fournies à ce sujet par le directeur général de l'organisme algérien, Noureddine Boudissa, cité par l'APS, il s'agira de procéder à l'évaluation d'Algerac conformément aux standards internationaux en matière de normalisation, de métrologie et d'analyse précisant que cet organisme national s'est engagé dans le processus d'obtention de l'accréditation internationale depuis quatre ans. «C'est ainsi qu'il a également sollicité des organismes d'accréditation arabes et asiatiques en vue de garantir la compétitivité des produits algériens, d'élargir leurs exportations et de préserver l'économie des produits contrefaits», a noté le responsable d'Algerac qui prévoit d'accréditer 240 laboratoires et autres entités nationaux d'ici à 2020, qui s'ajouteront aux 80 accréditations remises jusqu'à fin mai dernier. Selon le même responsable, 80% des frais d'accréditation dépensés par le client (laboratoires, organismes de contrôle...) sont couverts par l'Etat à travers le fonds consacré à cet effet par Algerac en collaboration avec le ministère de l'Industrie, et créé en vertu de la loi de finances 2012. Rappelant l'adoption par le Parlement de la loi modifiée et complétée 04/04 relative à la normalisation, M. Boudissa a indiqué que le décret exécutif relatif au certificat de conformité en Algérie se trouve actuellement au niveau du secrétariat général du gouvernement. En outre, relève-t-il, cette loi relative à la normalisation a introduit, pour la première fois, la notion d'accréditation dans de nombreux secteurs sensibles tel que celui de la santé. Dans ce sens, un premier laboratoire d'analyses médicales sera accrédité avant fin 2016, permettant d'améliorer la qualité de cette prestation médicale.

Il est également prévu de soumettre les laboratoires et des organismes relevant des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, des travaux publics, des transports, de l'habitat et de l'enseignement supérieur et du commerce à des évaluations pour obtenir des certificats de conformité. Selon le même responsable, ces accréditations seront accordées «en toute transparence» par l'intermédiaire de deux structures indépendantes : la commission ad hoc qui compte des experts indépendants et qui est chargé d'examiner les demandes d'accréditation déposées auprès d'Algerac, et la commission indépendante d'accréditation qui est chargé de contrôler la première commission pour s'assurer du bien-fondé de l'accréditation accordée. En fait, avance M. Boudissa, la promotion des exportations hors hydrocarbures exige, entre autres actions, la mise en conformité des produits aux normes de qualité afin de pouvoir gagner des parts de marché à l'étranger.

A cet égard, il considère que les chefs d'entreprise, notamment du secteur privé, devraient accorder davantage de l'importance à l'accréditation, et exhorte les consommateurs à contribuer à la consécration de la culture de la qualité en exigent des produits de meilleure qualité.

R. Z./Agence

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

A L'HORIZON 2020

Algerac prévoit d'accréditer 240 laboratoires

Le directeur général d'Algerac, M. Noureddine Boudissa a indiqué à l'APS que l'Organisme européen d'accréditation devrait procéder l'année prochaine à une évaluation de l'Organisme algérien d'accréditation devant lui permettre une reconnaissance internationale en matière de certification de la qualité, il s'agira, en effet, de procéder à l'évaluation d'Algerac conformément aux standards internationaux en matière de normalisation, de métrologie et d'analyse, explique-t-il en précisant que cet organisme national s'est engagé dans le processus d'obtention de l'accréditation internationale depuis quatre ans. C'est ainsi qu'il a également sollicité des organismes d'accréditation arabes et asiatiques en vue de garantir la compétitivité des produits algériens, d'élargir leurs exportations et de préserver l'économie des produits contrefaits. Pour sa part, Algerac prévoit d'accréditer 240 laboratoires et autres entités nationaux d'ici à 2020, qui s'ajouteront aux 80 accréditations remises jusqu'à fin mai dernier.

Selon le même responsable, 80% des frais d'accréditation dépensés par le client (laboratoires, organismes de contrôle...) sont couverts par l'Etat à travers le fonds consacré à cet effet par Algerac en collaboration avec le ministère de l'Industrie, et créé en vertu de la loi de finances 2012.

Rappelant l'adoption par le parlement de la loi modifiée et complétée 04/04 relative à la normalisation, M. Boudissa a indiqué que le décret exécutif relatif au certificat de conformité en Algérie se trouve actuellement au niveau du secrétariat général du gouvernement.

En outre, relève-t-il, cette loi relative à la normalisation a introduit, pour la première fois, la notion d'accréditation dans de nombreux secteurs sensibles tel que celui de la santé. Dans ce sens, un premier laboratoire d'analyses médicales sera accrédité avant fin 2016, permettant d'améliorer la qualité de cette prestation médicale.

Il est également prévu de soumettre les laboratoires et des organismes relevant des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, des travaux publics, des transports, de l'habitat et de l'enseignement supérieur et du commerce à des évaluations pour obtenir des certificats de conformité. Selon le même responsable, ces accréditations seront accordées "en toute transparence" par l'intermédiaire de deux structures indépendantes: la commission ad hoc qui compte des experts indépendants et qui est chargé d'examiner les demandes d'accréditation déposées auprès d'Algerac, et la commission indépendante d'accréditation qui est chargé de contrôler la première commission pour s'assurer du bien-fondé de l'accréditation accordée.

En fait, avance M. Boudissa, la promotion des exportations hors hydrocarbures exige, entre autres actions, la mise en conformité des produits aux normes de qualité afin de pouvoir gagner des parts de marché à l'étranger.

Mehdi O.